



Comité Technique du Cerema du 27 novembre 2018

En 2019, le Cerema subira 101 suppressions de postes, la suppression la plus conséquente dans la galaxie des opérateurs. Aujourd'hui, le Cerema ne peut plus s'adapter, à chaque départ ce sont des compétences perdues. Pourtant, le ministère n'envisage aucune inflexion et vise toujours un Cerema à 2400 ETP en 2022.

Les besoins d'expertise pour la satisfaction des besoins sociaux et environnementaux n'ont jamais été aussi importants.

Le GIEC a récemment de nouveau appelé à des transformations « sans précédent » pour limiter le réchauffement climatique. La CGT estime qu'il faut conserver un outil technique puissant pour impulser ces transformations et les évaluer. Le Cerema apparaît plus que jamais nécessaire dans ce contexte.

Entretenir et maintenir le patrimoine est de loin la meilleure solution environnementale. La catastrophe de Gênes et le rapport d'audit sur l'état des ouvrages d'art devraient encore plus alerter sur la capacité réelle d'intervention des laboratoires du Cerema. Comme pour le réchauffement climatique, si dans l'instant l'impact est peu visible, ce n'est qu'une question de temps pour que surviennent des catastrophes. Evidemment Monsieur le directeur général, vous ne supporterez pas les conséquences de vos décisions lorsque dans quelques années des catastrophes tragiques se produiront. Vous aurez changé de responsabilité, d'activité, de poste, ou vous passerez des jours tranquilles en retraite.

Combien reste-t-il d'inspecteurs qualifiés en ouvrages d'Art ? Combien d'ouvrages à inspecter annuellement ? Combien cela représente-t-il par inspecteur ? Monsieur le directeur général, nous vous demandons un état précis et localisé des effectifs et des compétences du Cerema en ouvrages d'art/béton (inspection ; contrôle extérieur ; études), en risques naturel, en géotechnique et géologie, en chaussées.

La récente catastrophe de l'effondrement d'habitats à Marseille interroge sur la capacité de l'État à assurer la sécurité des citoyens. Qui est en capacité d'inspecter ces vieux bâtiments concernant leur sécurité et leur bon fonctionnement ? Les services ouvrages d'art/béton et les services du contrôle des règles de constructions pourraient intervenir, mais le manque d'effectif l'interdit.

Dans ce domaine, comme dans d'autres, arrêter les activités de terrain ou qualifiées de basiques, c'est détruire la capacité d'expertise du Cerema. Car, comment devenir ou demeurer expert lorsqu'il n'est plus possible d'appréhender ces activités ? Des experts peuvent venir de différents horizons après un parcours professionnel divers dans d'autres services du ministère, en administration territoriale ou même dans le privé. Mais pour débaucher ces compétences, le Cerema devra y mettre le prix. Nous doutons de cette capacité. Par ailleurs, la CGT n'est pas favorable au pantouflage et s'interroge sur l'intégrité d'experts provenant du secteur privé. La CGT reste attachée au recrutement d'agents sous statut pouvant dérouler une carrière au sein de la fonction publique. C'est le seul moyen selon nous d'assurer la neutralité et l'intégrité nécessaires aux missions de service public.

Monsieur le directeur, l'engagement de la France contre le réchauffement climatique, pour la

préservation de l'environnement et du patrimoine doit se traduire par des orientations politiques et des engagements concrets qui passent par une revitalisation des effectifs du Cerema. Qu'elle est la trajectoire des effectifs dans les services traitant des économies d'énergie, de la modélisation des transports, des énergies renouvelables ?

Côté finances le budget voté pour 2019 annonce une baisse de -4,6 millions d'euros (-2,25%) de Subvention pour Charge de Service Public (SCSP). De 224,7 Millions d'euros en 2014, elle ne sera plus que de 201,4 millions d'euros en 2019. Pour fonctionner et investir, le Cerema devra encore courir après les recettes propres, dont la proportion augmente chaque année.

En 2019, ce sera encore la course aux recettes propres pour pouvoir fonctionner et investir.

Monsieur le directeur, vous clairotez que l'ANCT sera une chance à saisir pour le Cerema. Mais le préfigurateur a clairement indiqué lors de son audition au Sénat que les collectivités devront respecter le cadre concurrentiel.

Les collectivités n'auront pas accès au service public rendu par le Cerema pour deux raisons :

Le Cerema doit trouver 30 millions de recettes propres pour fonctionner et investir soit 15 % de son activité. Le Cerema n'a donc aucun intérêt à utiliser la SCSP pour les collectivités,

L'activité est programmée à 60 % pour les directions d'administration centrale et 60 % de prévisionnel, ce qui laisse peu de place pour travailler pour les collectivités.

Au final, l'ANCT n'est qu'un trompe l'œil, surtout que son conseil d'administration lui aussi cadenassé par l'État ! Le Cerema comme tout acteur économique qui doit équilibrer ses comptes ira chercher l'argent là où il se trouve, c'est-à-dire auprès des collectivités les plus riches, des métropoles... Les communes les plus pauvres, souvent les communes rurales, resteront en marge. Cette fracture entre ville et campagne, entre grandes agglomérations et villages, entre Paris et la province, c'est la « Jacquerie » qui secoue la France depuis quelques jours.

Depuis, plusieurs années la CGT revendique une augmentation générale des salaires sur la base d'un smic à 1800€ brut. C'est aussi vrai pour les fonctionnaires dont le point d'indice n'a pas évolué au même rythme que l'inflation depuis 10 ans entraînant une perte du pouvoir d'achat conséquente (pas tout à fait vrai Hollande nous a donné deux fois 0,6)!

En 2007 et 2008, les Etats ont sauvé le système financier, système capitaliste et libérale, sur le dos des citoyens en nationalisant les pertes des banques. Ce monde a continué de prospérer et d'imposer sa loi aux peuples. Les paradis fiscaux existent toujours, les grandes sociétés comme Total échappent à l'impôt, l'écart des salaires entre grands patrons et salariés est toujours aussi indécent (en 1968 de 1 à 7, en 2018 de 1 à 23)...

Avant-hier, le Président de la République a dit qu'il « fallait s'occuper de la classe moyenne et des classes laborieuses ». Cet ancien banquier sait de quoi il en retourne lorsqu'il évoque les classes sociales, lui qui représente la classe dominante, les 1 %.